

Judiciaire

L'agresseur du CHU de Reims "en voulait au milieu psychiatrique"



Publié le 24/05/23 - 17h12

Une information judiciaire est ouverte à l'encontre de l'agresseur à l'arme blanche du CHU de Reims. L'homme a effectué plusieurs séjours en hôpital psychiatrique. Un milieu à l'encontre duquel il garde des griefs.

Le procureur de la République de Reims (Marne), Matthieu Bourrette, lors d'une conférence de presse ce 24 mai, apporte des précisions sur l'affaire relative à l'agression à l'arme blanche survenue ce 22 mai au CHU de la ville. Acte qui a coûté la vie à une infirmière et qui a blessé une secrétaire médicale.

L'individu rémois de 59 ans interpellé et incriminé "*semblait avoir agi sans mobile apparent envers les victimes ou le service dans lequel elles travaillaient, dans la mesure où il n'avait pas de rendez-vous dans ce service et n'y était pas suivi*", signale le procureur. Toutefois durant son interrogatoire, il a déclaré en vouloir aux blouses blanches, précisant que chaque fois qu'il en croiserait une, il se vengerait. Des propos également entendus par les membres du personnel médical durant sa courte déambulation dans le service quelques minutes avant son passage à l'acte. Lors de son interpellation, il a en outre exprimé à plusieurs reprises aux fonctionnaires de police "*en vouloir au milieu hospitalier, indiquant avoir été maltraité depuis plusieurs années par le milieu psychiatrique*", rapporte le parquet. En garde à vue, ajoute-t-il, "*si certains de ses propos ont été totalement incohérents, il reconnaissait avoir volontairement agressé les deux membres du personnel de santé, en raison de leur qualité et parce qu'il en voulait à la psychiatrie [...]. Il ajoutait avoir pensé son forfait depuis plusieurs mois*".

Un passif de violence

S'agissant des antécédents, le procureur confirme que l'individu n'a jamais été condamné mais qu'il a été mis en examen à Châlons-en-Champagne (Marne) pour des faits de violences aggravées. Le magistrat instructeur avait alors rendu une ordonnance de transmission de pièces aux fins de saisine de la chambre d'instruction en juin 2022, compte tenu de la pluralité d'expertises faisant état de l'abolition du discernement de l'intéressé. "*Cette procédure permet, lorsqu'une personne est susceptible d'être déclarée irresponsable en raison de l'abolition de son discernement, tout en considérant que les faits commis sont imputables, d'imposer au mis en cause des mesures de sûreté pouvant aller jusqu'à l'hospitalisation d'office*", explique Matthieu Bourrette. Il précise qu'une audience doit dans ce cadre avoir lieu devant la cour d'appel ce 26 mai. Une date qui ne permet pas, au vu des éléments de cette enquête, de faire un lien avec ce passage à l'acte, *dixit* le procureur.

Une rupture de traitement

L'auteur de l'agression, continue-t-il, fait l'objet de soins psychiatriques depuis 1985 avec de nombreux séjours hospitaliers. En 2019, il a été placé sous curatelle renforcée à sa demande. Cette curatelle a été confiée au gérant de tutelle de l'établissement public de santé mentale de Châlons-en-Champagne pour une durée de cinq ans, soit

jusqu'en mars 2024. L'enquête met en évidence une divergence de points de vue entre le mandataire judiciaire, signalant des périodes de rupture de traitement, et le psychiatre de l'intéressé, considérant la situation stabilisée.

Matthieu Bourrette informe avoir ouvert ce 24 mai une information judiciaire des chefs d'assassinat et tentative d'assassinat. Après une garde à vue en milieu hospitalier psychiatrique au regard des préconisations médicales, l'intéressé a été mis en examen et placé en détention provisoire avec placement rapide en unité hospitalo-carcérale, conformément aux réquisitions du parquet. Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

Pia Hémary

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou **contactez nous** au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>